



La Fondation Paralysie Cérébrale lance l'appel à projet PARTAGE - *PARTicipation sociale et avancée en AGE* - pour améliorer l'implication citoyenne et la qualité de vie des adultes avec paralysie cérébrale

Pour y répondre :

**Les équipes de recherche doivent être implantées en France.
Les lettres d'intention doivent être déposées avant le 22 mars 2026.**

Axé sur la participation sociale et citoyenne des adultes avec paralysie cérébrale, l'objectif de ce nouvel appel à projets est de mieux comprendre les besoins spécifiques des adultes atteints de paralysie cérébrale, de valoriser leurs compétences, et de proposer des solutions concrètes pour améliorer leur participation dans tous les aspects de la vie : éducation, emploi, santé, mobilité, culture, parentalité, vie politique, etc.

Les axes de recherche privilégiés concernent notamment l'identification des freins à la participation sociale, la création d'environnements facilitant, et l'accompagnement (*pratiques professionnelles, dispositifs d'accompagnements, rôle des proches aidants, etc.*).

Les projets devront produire des recommandations ou des outils opérationnels pour améliorer leur participation, en privilégiant des études qualitatives et collaboratives impliquant directement les personnes concernées, leurs familles, et les professionnels.

"Il est juste que nous lancions un appel à projet pour les adultes ! Aujourd'hui en France, 125 000 personnes vivent avec une paralysie cérébrale. C'est un handicap qui dure toute la vie" explique Alain Chatelin, Vice-Président de la Fondation Paralysie Cérébrale. "Jusqu'alors, nous avons soutenu de nombreux programmes de recherche pour les enfants, mais ces enfants grandissent et nous devons nous occuper d'améliorer leur quotidien et de leur permettre de choisir leur vie, comme tout un chacun."

Les conditions pour répondre à l'appel à projet

Le porteur de projet devra appartenir à une équipe ou une organisation française : organisme de recherche, association des secteurs publics ou privés...

Les projets seront évalués par le Conseil Scientifique de la Fondation selon leur pertinence, leur méthodologie, leur impact potentiel, et la qualité des équipes. Plusieurs projets pourront être soutenus à hauteur de 170 000 euros maximum chacun, sur une durée maximale de 3 ans.

La Fondation assurera le suivi scientifique et financier des projets, avec des rapports intermédiaires et finaux, et encouragera la diffusion des résultats par des publications et des communications.

Informations pratiques

- Retrouvez l'appel à projets complet [en cliquant sur ce lien](#).
- Les lettres d'intention devront être soumises au plus tard le 22 mars 2026.

--- À propos de la paralysie cérébrale

La paralysie cérébrale désigne un groupe de troubles affectant les mouvements d'une personne conséquence de dommages cérébraux survenant autour de sa naissance. Les causes en sont multiples, par exemple un AVC périnatal, une naissance prématurée ou un cordon enroulé autour du cou du bébé pendant la naissance. Cela peut donc arriver à n'importe quel nouveau-né . Les conséquences peuvent être plus ou moins lourdes allant d'une légère difficulté à marcher d'un côté du corps à une atteinte grave des 4 membres entraînant l'usage d'un fauteuil roulant. Elles peuvent souvent être associées à des douleurs et des déficiences moins visibles comme des troubles visuels, de la parole, une épilepsie, des troubles des apprentissages, voire une déficience intellectuelle.

--- À propos de la FONDATION PARALYSIE CÉRÉBRALE

La Fondation Paralysie Cérébrale a été créée en 2005 par des associations de parents et des professionnels de santé, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a pour vocation de promouvoir et soutenir la recherche sur la paralysie cérébrale, et d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement. Elle a mené régulièrement des appels à projets de recherche et attribué des fonds aux travaux les plus prometteurs. Ces appels à projets, financés grâce aux dons que la Fondation collecte, sont supervisés par son Conseil Scientifique, composé d'experts européens indépendants.

Depuis 2018, la Fondation Paralysie Cérébrale consacre un soutien massif et inédit à la recherche sur la Paralysie Cérébrale en finançant des projets européens de grande ampleur.

En novembre 2023, la revue médicale américaine JAMA Pediatrics a publié les résultats de la première étude financée à hauteur de 1,5 million d'euros par la Fondation Paralysie Cérébrale. *CAP' - Changements induits par la thérapie HABIT-ILE chez les enfants avec paralysie cérébrale en Age Préscolaire*. Les résultats montrent que 50h de la thérapie HABIT-ILE pour les enfants de 1 à 4 ans avec paralysie cérébrale unilatérale est plus efficace pour améliorer la motricité des mains et des jambes que les thérapies conventionnelles proposées actuellement aux enfants en France et en Europe. **Cet essai clinique montre également que suivre un stage HABIT- ILE change le cours de la vie de l'enfant dès son plus jeune âge.**

Depuis 2022, la Fondation soutient un nouveau grand projet, appelé ENSEMBLE, qui vise à mettre en place un programme de détection précoce de manière fiable de la paralysie cérébrale.

En juillet 2025, Madame Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargée de l'Autonomie et du Handicap, a remis une lettre à la Fondation Paralysie Cérébrale et à ses partenaires, pour leur annoncer la création tant attendue de la filière "Paralysie Cérébrale".

La Fondation Paralysie Cérébrale est la seule Fondation de recherche en France spécifiquement dédiée à la paralysie cérébrale. La Fondation est partenaire d'organisations nationales (Fédération Paralysie

Cérébrale France) et internationales (European Academy of Childhood Disability, Cerebral Palsy Alliance - Australie, Cerebral Palsy Foundation – États- Unis). www.fondationparalysiecerebrale.org/

Contact presse & interviews

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com